



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles
Commune de Saint-Étienne du Grès

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente et un mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

Présents : Jean MANGION – Claude SANCHEZ – Inès PRIEUR DE LA COMBLE – Céline CASTELLS – Hélène MARTIN – Augustin TEYSSIER – Elisabeth RABOUIN – Catherine VERAN – Denis ARNOUX – Gérard GALLE – Jean-François GALERON – Gérard BLANC – Séverine GANGA – Philippe REYNAUD

Pouvoirs donnés : Yves DURAND à Catherine VERAN
Jacques JODAR à Jean MANGION
Christiane BOYER à Elisabeth RABOUIN
Audrey ALLEMAND à Claude SANCHEZ
Aurélie ISNARD à Céline CASTELLS

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BLANC

Délibération n° 2025/023 : Demande de subventions à la DRAC PACA – année 2025 – Pôle culturel

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2022, la Commune s'est engagée dans une démarche partenariale avec la bibliothèque départementale des Bouches du Rhône et la Direction des affaires culturelles PACA afin d'engager la transformation de l'actuelle bibliothèque en un lieu de 3^{ème} type mêlant culture, loisirs et lien social avec la création du nouveau Pôle culturel.

Dans ce cadre et comme chaque année pendant la durée du dispositif, la Commune sollicite pour l'année 2025 une aide financière de la DRAC PACA pour les opérations et selon les plans de financement suivants :

Libellé	Montant	Plan de financement
Extension des horaires d'ouverture 2025	41 752 €	DRAC PACA : 29 226,00 € (70%) Autofinancement commune : 12 526,00 € (30%)
Acquisition de collections 2025	5 666€ HT	DRAC PACA : 2 833,00 € (50%) Autofinancement commune : 2 833,00 € (50%)



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20250331-DEL-2025-023-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

**L'exposé du Maire entendu,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 19 suffrages exprimés,**

SOLLICITE l'aide financière de la DRAC PACA pour l'année 2025 sur les opérations et selon les plans de financement suivants :

Libellé	Montant	Plan de financement
Extension des horaires d'ouverture 2025	41 752 €	DRAC PACA : 29 226,00 € (70%) Autofinancement commune : 12 526,00 € (30%)
Acquisition de collections 2025	5 666€ HT	DRAC PACA : 2 833,00 € (50%) Autofinancement commune : 2 833,00 € (50%)

S'ENGAGE à ce que la Commune supporte sa part d'autofinancement obligatoire sur cette opération ;

PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget communal ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire
Jean MANGION

Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du
Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.